

**Clôture de la quatrième session du
Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones
(11-15 Juillet 2011)**

Déclaration de Vital BAMBANZE, Président-rapporteur

Vendredi 11 Juillet 2011

Distingués représentants des gouvernements et des peuples autochtones
Monsieur le Rapporteur Spécial sur les droits des populations autochtones.
Mesdames/Messieurs Membres du Mécanisme d'experts
Mesdames et Messieurs

Avant toute chose, je voudrais vous exprimer à tous ma profonde gratitude pour l'excellente coopération et entente lors de cette session qui a permis aux membres du Mécanisme d'experts de mener à bien ce travail qui nous a été confié.

Les contributions des Etats, des peuples autochtones, du Rapporteur spécial sur les droits des populations autochtones, des représentants de l'Instance permanente sur les questions autochtones, des ONGs et des autres délégués aux points de l'ordre du jour de cette session ont été extrêmement importantes pour notre travail. Bien que nous ayons à traiter des questions sur lesquelles nous ne sommes pas tous forcément en accord, chacun de vous a fait preuve de bonne volonté dans cet effort de construction d'un espace de discussions multilatérales. Ceci a ainsi permis de contribuer à une meilleure compréhension du contenu et de la portée des droits reconnus aux peuples autochtones, ainsi qu'à la progression dans la mise en œuvre de ces droits.

Accomplir les tâches confiées au Mécanisme d'experts présente de nombreux défis dont, notamment, des défis personnels. Mes anciens collègues ont travaillé sur les études portant sur l'éducation, ainsi que sur les peuples autochtones et le droit de participer à la prise de décisions. La réalisation de ces études leur a pris beaucoup de temps et je salue leurs initiatives et leur demande de continuer à nous soutenir pour finaliser ces rapports.

Nous tenons particulièrement à remercier John pour sa contribution et nous espérons qu'il restera à nos côtés pour nous soutenir en tant que personne ayant travaillé au sein du Mécanisme d'experts.

J'ai pris note de la demande faite par les peuples autochtones d'être sollicités quant à la réalisation d'autres études allant dans le sens des droits des peuples autochtones. Ainsi, je souhaiterais encourager les organisations autochtones à constituer des réseaux et coopérer pour soutenir ceux qui en ont besoin en proposant de l'information pour de futures études thématiques. Permettez-moi également de remercier à nouveau tous ceux qui ont fait des propositions, et sachez que c'est un plaisir de savoir que les études ont été très favorablement accueillies et largement appréciées.

Nous espérons que les futures études produites constitueront une contribution importante au processus en cours dans l'accomplissement du droit des peuples autochtones à l'éducation et à la participation dans la prise de décisions, mais également que notre proposition au Conseil des droits de l'homme d'organiser des panels sur les études durant les prochaines sessions sera acceptée. Je souhaiterais également inciter les gouvernements, les peuples autochtones, les organisations et mandats onusiens, les institutions nationales des droits de l'homme à utiliser ces études pour parachever la jouissance des droits des peuples autochtones à l'éducation et à la participation à la prise de décisions. Ce n'est que de cette manière que nous pourrons voir tout l'intérêt du travail du Mécanisme d'experts sur le terrain.

Je voudrais également saluer la coopération renforcée avec les autres mandats onusiens qui est pertinente pour les peuples autochtones, en particulier celle avec le Rapporteur spécial sur les droits des populations autochtones, l'Instance permanente sur les questions autochtones, les organisations régionales et nationales des droits de l'homme et les organes créés durant les activités intersessions du Mécanisme d'experts.

Je souhaite adresser en outre mes sincères remerciements au Rapporteur spécial, le Professeur Anaya, pour sa présence tout au long de la session et sa disponibilité pour les

consultations avec des peuples autochtones quant aux cas de violations de leurs droits. Je considère qu'il s'agit d'un bon exemple de la manière dont différents mandats onusiens peuvent potentiellement faire la différence sur le terrain par leur coordination et coopération.

Je note également avec une vive satisfaction que le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour les populations autochtones a accordé un soutien financier pour les frais de voyage des représentants autochtones afin qu'ils puissent participer à cette session. Par cette occasion, j'appelle les gouvernements à renforcer ce soutien, m'inquiétant du rapport des représentants du Conseil d'administration sur la réduction de fonds alloués.

Le Mécanisme d'experts souhaite aussi remercier le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour son assistance technique durant cette session et se réjouit par avance d'un soutien accru durant nos activités. Le Mécanisme d'experts espère que le Haut commissariat continuera à le soutenir dans sa préparation pour la session du Conseil des droits de l'homme qui aura lieu en septembre prochain.

En conclusion, je voudrais remercier chacun d'entre vous pour votre participation à cette session annuelle. Je souhaite vous encourager à continuer à apporter votre soutien et contribution aux études proposées et dont les thèmes seront déterminés par le Conseil des droits de l'homme. Selon moi, vos propositions sont des éléments clés pour conseiller le Conseil des droits de l'homme de manière substantielle et constructive et ainsi pour contribuer de manière solide à promouvoir les droits des peuples autochtones.

Enfin, je souhaiterais exprimer mes sincères remerciements à mes distingués collègues pour leur dur labeur tout au long de la session.

Je vous souhaite à tous un bon voyage de retour et me réjouis de travailler conjointement avec chacun d'entre vous durant la session en 2012.

C'est sur ces mots que je déclare close la 4^{ème} session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.